

# REGLEMENT DU C.D.E.M ( COMITÉ DES ÉLÈVES MARISTES )

SITE DU LYCÉE SAINT PAUL

## I) QU'EST-CE QUE LE CDEM ?

Le CDEM est une organisation d'élèves de Sainte Marie Lyon ayant pour but de développer un esprit fraternel entre les lycéens et d'encourager le développement personnel et collectif des élèves dans le cadre de leurs années au lycée. Le CDEM travaille en étroite collaboration avec les préfets de divisions. Ces derniers ont pour rôle d'aider à accomplir les buts du CDEM ainsi qu'évaluer si les projets proposés par le CDEM sont bien en cohérence avec l'esprit de la maison.

## II) ORGANISATION :

Le CDEM est formé d'un bureau, composé d'un président, d'un vice-président et d'un trésorier. Le bureau est tenu par des élèves de **terminale**, ces derniers peuvent y exercer des responsabilités récréatives. Le CDEM présente plusieurs pôles auxquels **tous les lycéens de toutes les divisions peuvent participer** mis à part les pôles ne concernant que les terminales (comme le yearbook)

Etant donné que le CDEM est à **but non lucratif**, il n'a normalement pas à organiser des ventes au sein de l'établissement pour collecter des fonds. Il gère cependant quelques activités financières comme :

- La fabrication du sweat de la promotion
- La fabrication d'un livre annuel pour la division de terminale : le Futur antérieur
- Achat et distribution de photos de classe

En revanche si les dettes venaient à être contractées par une année, celles-ci devraient alors être remboursées l'année suivante. En cas de mauvaise gestion répétée, le CDEM devrait à terme disparaître.

Cependant le CDEM peut être amené à aider la Pastorale dans leurs projets.

## III) LES RÔLES :

### 1) LE BUREAU :

Président : il gère l'organisation du CDEM, ainsi il veille à limiter les projets et le nombre d'acteurs. Il sert aussi d'intermédiaire entre les vœux des élèves et l'équipe enseignante ainsi que la Direction.

Vice-président : il assiste le président et les préfets dans certaines tâches déléguées.

Trésorier : il doit être en contact avec les chefs de pôles, le président et l'Economat (comptabilité) afin de gérer au mieux le budget disponible.

### 2) LES PÔLES :

Ils sont définis au début de l'année et sont amenés à changer chaque année.

Pour l'année scolaire 2020-2021 voici la liste des pôles présentés : pôle sweat, pôle évènementiel, pôle écologie, pôle yearbook, pôle communication, pôle santé ainsi que le pôle sport.

Un nombre limité de membres s'impose dans la plupart des pôles, ce qui permet une meilleure gestion de ceux-ci.

Chaque pôle est représenté par un chef de pôle qui assistera aux réunions pour représenter le pôle auquel il appartient.

D'autres organismes entrent en jeu avec le CDEM comme le Quatre, qui est le journal du lycée.

Le CDEM organise également des projets qui ont déjà eu lieu les années précédentes :

- On bâche pour eux
- Le concours d'éloquence Démosthène

#### IV) HIÉRARCHIE

Les décisions finales au sein des pôles seront mises en commun par les chefs de pôles puis validées ou non par le président qui devra les soumettre à l'équipe enseignante et à la Direction qui ont un droit de veto **sur toutes les décisions**. Les autres élèves du lycée de toutes les divisions sont libres à tout moment de proposer d'éventuelles idées ou de poser des questions au CDEM.

#### V) DÉSIGNATION DES RÔLES :

Les rôles du CDEM seront désignés sous principe du volontariat, mais le nombre de participants pour les différents pôles sera limité pour une meilleure gestion.

Les élèves pourront se manifester après la présentation du CDEM dans les classes par les délégués.

Si des élèves sont intéressés par la trésorerie ils devront aussi se manifester et passer un entretien avec les préfets.

Pour la désignation du rôle de président ou vice-président :

- Si un seul élève se présente, il sera élu d'office avec l'approbation des préfets
- Sinon les élèves seront convoqués à un entretien avec les préfets

Pour cela, il y aura un passage dans les classes de première organisé par le président et le vice-président en fin de leur mandat (donc fin de leur année de terminale). Lors de ces passages, ils expliqueront aux élèves leurs rôles et noteront les élèves intéressés ainsi que leurs adresses mail.

#### VI) RÉUNIONS

Plusieurs réunions peuvent être mises en place au cours de l'année :

- Il y aura des réunions avec les délégués des différentes divisions afin que chaque représentant puisse faire circuler les diverses informations dans les classes
- Il y aura des réunions régulières avec les différents pôles ou bien seulement les chefs de pôles afin de présenter leur(s) projet(s) ainsi que de faire un bilan sur ce qui a été fait précédemment. Au moins un membre de chaque pôle devra être présent aux réunions

Les préfets ainsi que les membres de l'équipe enseignante concernés seront invités à toutes les réunions.

Les informations concernant les réunions seront envoyées via l'adresse mail du lycée.